



LÉGENDE

Niveau de sismique réflexion par camion-vibreur
 Vitesse moyenne de propagation des ondes de cisaillement (m/s)

- 180 ≤ V_{s30} < 360
- 360 ≤ V_{s30} < 760

Sondages surface-trou ou piezotubes sismiques
 Vitesse moyenne de propagation des ondes de cisaillement (m/s)

- 180 ≤ V_{s30} < 360
- 360 ≤ V_{s30} < 760
- 760 ≤ V_{s30} < 1500
- V_{s30} ≥ 1500

Sondages par analyse multicanaux des ondes de surfaces (MASW)
 Vitesse moyenne de propagation des ondes de cisaillement (m/s)

- 180 ≤ V_{s30} < 360
- 360 ≤ V_{s30} < 760
- 760 ≤ V_{s30} < 1500
- V_{s30} ≥ 1500

Sondages en sismique réflexion-réfraction
 Vitesse moyenne de propagation des ondes de cisaillement (m/s)

- 180 ≤ V_{s30} < 360
- 360 ≤ V_{s30} < 760
- 760 ≤ V_{s30} < 1500
- V_{s30} ≥ 1500

Forages ayant atteint le substratum rocheux
 Profondeur (m)

- 0 - 5
- 5 - 15
- 15 - 30
- ≥ 30

Forages n'ayant pas atteint le substratum rocheux
 Profondeur (m)

- 0 - 5
- 5 - 15
- 15 - 30
- ≥ 30

Carrière, gravière, sablière
 Remblai
 Affleurements rocheux

Limitation de responsabilité
 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles ("le Canada"), ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des cartes et autres informations ("les Données") présentées dans ce document, et n'assume aucune responsabilité à l'égard de tout dommage ou de toute perte découlant de l'utilisation ou de l'interprétation de ces données. Les données présentées dans le document visent à acquiescer des tendances générales et ne doivent servir qu'à titre indicatif. Elles ne doivent pas être utilisées à des fins de conception ou de construction à un emplacement spécifique ni remplacer les études géotechniques requises selon les dispositions du Code national du bâtiment - Canada (2005, 2010) ou de tout autre code applicable.